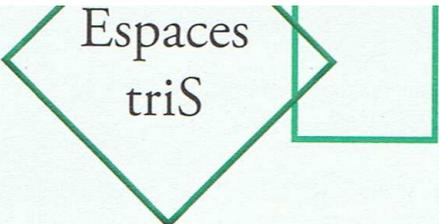


Des déchèteries
nouvelle
génération





Espaces
triS

Déchèteries

nouvelle
génération

Pour une valorisation maximale :

- ✓ La garantie d'une transparence via des filières d'élimination clairement identifiées.

Une simplicité d'accueil :

- ✓ L'Accueil de tous les usagers du SIVED dans n'importe quel Espace triS avec une amplitude d'ouverture facilitant les apports de tous.

Un système équitable :

- ✓ Un service accessible aux professionnels, avec une tarification incitant au tri.

Conditions d'accès

Structures ouvertes :

- ✓ Aux particuliers résidant dans une commune du SIVED (Vignette d'identification gratuite à retirer au préalable en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité).
- ✓ Aux entreprises implantées sur le territoire du SIVED, ou ayant une activité sur le territoire du SIVED (Badge d'accès à retirer gratuitement au siège du SIVED sur présentation d'un extrait Kbis ou document D1, de la carte grise du véhicule et d'une pièce d'identité).

ⓘ Accès réservé aux véhicules de PTAC inférieur à 3.5 Tonnes non attelés.



Déchets refusés

- Déchets ménagers non recyclables
- Ordures ménagères résiduelles
- Bâches plastiques agricoles
- Médicaments
- Carcasses de voiture
- Produits radioactifs
- Boues de stations d'épurations
- Déchets amiantés
- Déchets de balayage ou de nettoyage industriels
- Matériaux contaminés de termites et autres insectes xylophages

i *Le détail de tous les matériaux refusés et acceptés (sans ou avec condition) est disponible sur le règlement affiché à l'entrée des sites.*



Espace triS «Le Loouren» : des services supplémentaires.

Déchets également acceptés :

- ✓ *Les déchets d'activités de soins*
- ✓ *Les radiographies (seul l'apport des particuliers est accepté)*
- ✓ *L'huile de friture*



Point d'Apport Volontaire

Un Point d'Apport Volontaire est à la disposition des usagers sur les Espaces triS :



EMBALLAGES
MÉNAGERS



VERRE



JOURNAUX / REVUES

Matériaux acceptés



MÉTAUX

Particuliers : ✓
Professionnels : ✓



CARTONS

Particuliers : ✓
Professionnels : ✓



PILES

Particuliers : ✓
Professionnels : ?



CARTOUCHES ENCRE

Particuliers : ✓
Professionnels : ?



LAMPES

Particuliers : ✓
Professionnels : ?



D3E

Particuliers : ✓
Professionnels : ?



ENCOMBRANTS

Particuliers : ✓
Professionnels : 110 € / T



DÉCHETS VERTS

Particuliers : ✓
Professionnels : 55 € / T



BOIS

Particuliers : ✓
Professionnels : 90 € / T



GRAVATS / INERTES

Particuliers : ✓
Professionnels : 26 € / T



PNEUMATIQUES

Particuliers : ✓
(max : 4/mois)
Professionnels : 130 € / T



DÉCHETS DANGEREUX

Particuliers : ✓
(max : 10 Kg/mois)
Professionnels : 2 € / Kg



TEXTILES

Particuliers : ✓
Professionnels : ✗



HUILES DE VIDANGE

Particuliers : ✓
Professionnels : ✗



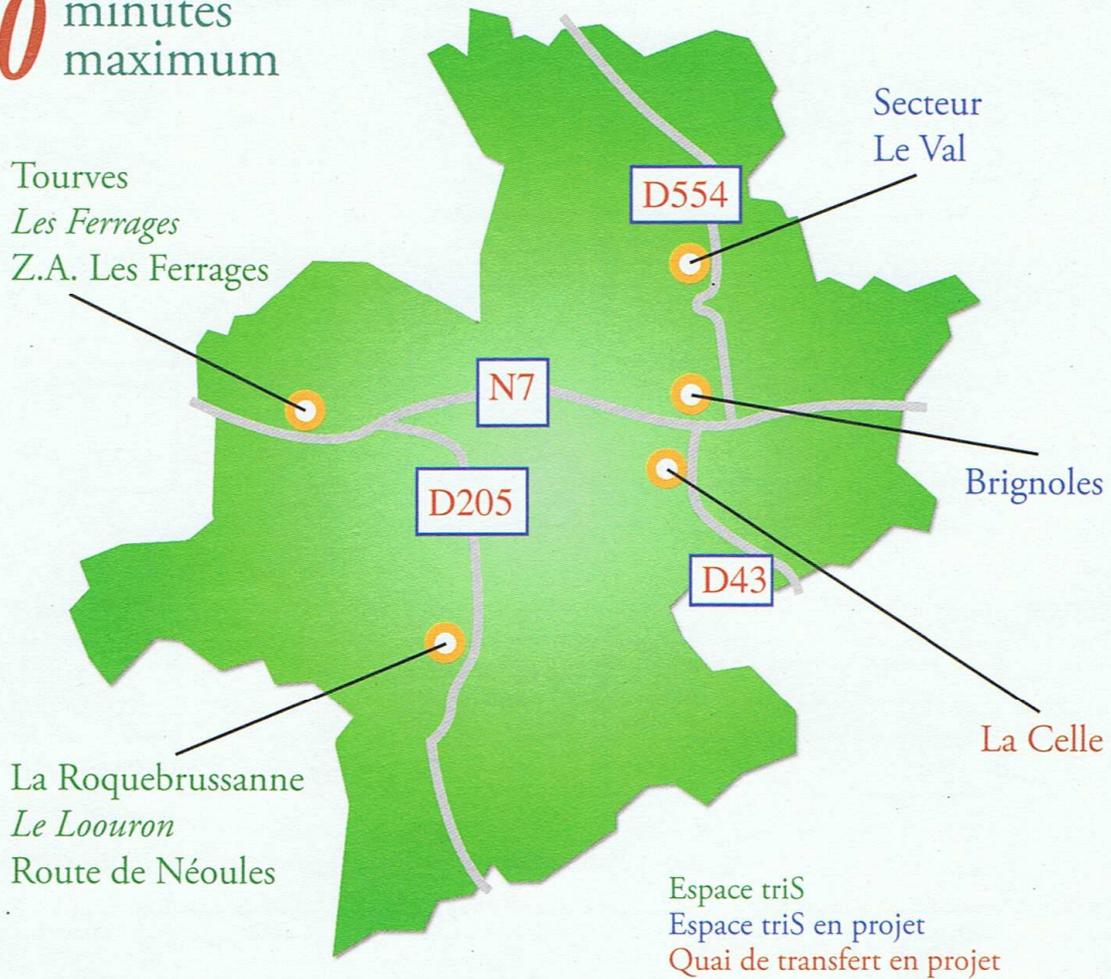
BATTERIES

Particuliers : ✓
Professionnels : ✗

✓ : Matériaux acceptés ✗ : Matériaux refusés ? : Matériaux acceptés sous conditions
Particuliers : gratuité de l'ensemble des matériaux.

Un réseau optimal accessible

en **20** minutes maximum



Le Loouren La Roquebrussanne	Horaires d'hiver Octobre à février	Horaires d'été Mars à septembre
Lundi au vendredi	8h00 / 17h00	7h30 / 17h30
Samedi	8h30 / 17h00	8h00 / 18h00
Dimanche	8h30 / 12h30	8h00 / 13h00

Les Ferrages Tourves	Horaires d'hiver Octobre à février	Horaires d'été Mars à septembre
Lundi, mercredi, vendredi	8h00 / 16h30	8h00 / 16h30
Mardi	14h00 / 17h00	15h00 / 19h00
Jeudi	8h00 / 12h00	8h00 / 12h00
Samedi	8h00 / 16h30	8h00 / 17h30

i *Les Espaces TriS sont fermés les jours fériés.*



Espace triS «Le Louron» & «La Roquebrussanne» : des services supplémentaires.

Point info triS

Espace dédié à l'information et à la communication

A disposition (demande auprès du gardien) :

- ✓ Informations du SIVED propres à chaque commune (heures et jours de collectes, schémas techniques...)
- ✓ Documentation du SIVED (Flash-Tri, Guide du tri etc...)
- ✓ Documentation des partenaires du SIVED (Guide et information sur le recyclage, le compostage etc...)

Pendant les permanences :

- ✓ Explications spécifiques
- ✓ Retrait sacs jaunes et blancs (pour les habitants concernés)
- ✓ Retrait de composteurs (avec participation)

Permanence :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 11h00 à 16h00

1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois : de 7h30 à 11h30 (été)
de 8h00 à 12h00 (hiver)



Agence Territoriale de la Consommation Durable (ATCD)

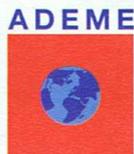
- Centrale de commandes, de gestion et de distribution des substituts des sacs à usages uniques
- Suivi du label Commerce Engagé
- Information et documentation sur la consommation durable



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Pour tout autre renseignement :

Téléphone : 04 98 05 23 53

Courriel : sived@sived83.com

Web : www.sived83.com